



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Programme Bâtiments 2019

### **Le Canton alloue une enveloppe record de 52 millions de francs pour l'assainissement énergétique des bâtiments**

**Compte tenu de l'important succès du Programme Bâtiments 2018, dont l'enveloppe de 38,5 millions a été entièrement engagée à fin octobre déjà, l'État de Vaud, en 2019, augmente fortement son soutien à la rénovation énergétique des bâtiments. Un total de 52 millions de francs est ainsi mis à disposition des propriétaires immobiliers. Ce montant record permettra d'une part de rattraper les demandes arrivées en fin d'année dernière et, d'autre part, de maintenir une dynamique positive favorable à l'assainissement des bâtiments. Le Programme Bâtiments 2019 devrait générer pour plus de 260 millions de francs de travaux dans le domaine de la construction.**

Les propriétaires immobiliers souhaitant mener en 2019 une rénovation énergétique de leurs bâtiments bénéficieront dans le canton de Vaud d'une enveloppe record de 52 millions de francs. Une part importante de ce montant, 38 millions de francs, provient des fonds de la Confédération alimentés par la taxe sur le CO<sub>2</sub> et mis à disposition dans le cadre du Programme Bâtiments. Les 14 millions restant sont issus du fonds vaudois pour l'énergie financé par la taxe sur le kWh électrique. Par rapport à 2018, l'État de Vaud double sa participation cette année, marquant ainsi sa volonté d'accélérer la rénovation du parc immobilier cantonal.

Programme 2019 dans la continuité de 2018

Les mesures et montants prévus pour 2019 se situent dans la continuité du programme 2018. En matière d'isolation des bâtiments, la grille de subventions est quelque peu modifiée de manière à favoriser les performances supérieures. Un plafond de subvention est par ailleurs fixé à 500'000 francs par bâtiment, par installation de production ou de distribution de chaleur.

Dans le domaine des d'études préliminaires, les aides financières pour les audits énergétiques CECB Plus sont maintenues. Ces audits constituent en effet une aide

importante à la décision pour les propriétaires souhaitant entamer des travaux de rénovation. Les certifications nationales de construction durable (SNBS, sites 2000W) feront également l'objet d'une subvention.

#### Appui à l'économie vaudoise

Le soutien à l'assainissement énergétique des bâtiments constitue un important levier d'action en matière de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et d'économie d'énergie. Il apporte également un appui conséquent à l'économie vaudoise, puisque les retombées du Programme Bâtiments 2019 peuvent être estimées à quelque 260 millions de francs.

#### Maitrise de la consommation énergétique et gain de confort

La rénovation énergétique d'un bâtiment comporte de nombreux avantages. Elle permet une baisse importante de la facture énergétique d'un bien immobilier, jusqu'à 50 % selon les cas, tout en renforçant sa valeur. Elle offre également un net gain de confort à ses habitants.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 janvier 2019

#### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'État

DJES, Mohamed Meghari, chef de la Division efficacité énergétique, Direction générale de l'environnement

#### **LIEN(S)**

Informations détaillées sur les subventions: [www.vd.ch/subventions-energie](http://www.vd.ch/subventions-energie)